

ARRETE DU MAIRE N° 299/2023

Dossier suivi par le service STU : st@onet-le-chateau.fr

Objet : fermeture des stades enherbés de la Roque, du Colombier et des Albatros

Le Maire de la commune d'ONET-LE-CHÂTEAU ;

VU les articles L2122-21 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal n° 153/2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent NOAILLES pour tous les actes de gestion des Espaces Verts ;

CONSIDERANT les conditions climatiques actuelles et afin d'assurer la sécurité des joueurs et de préserver les équipements sportifs;

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 10 novembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre, les stades enherbés de la Roque, du Colombier et des Albatros sont fermés pour matchs et entraînements.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier au 68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse, ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Président du club de football,
- Monsieur le Responsable du service municipal « Vie Associative Sportive et Culturelle »,
- Monsieur le Responsable du service « Espaces Naturels ».

A Onet-le-Château, le 10 novembre 2023

Pour le Maire,
Le responsable du groupe « Espaces Verts et Environnement »

Laurent NOAILLES

Notifié le : **10 NOV. 2023**

Reçu par l'intéressé le : **10 NOV. 2023**

